

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

CCIU/V/4
ORIGINAL: français
DATE: 16 septembre
1967
UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, CINQUIÈME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FIFTH SESSION

(Genève, 18-21 décembre 1967)
(Geneva, December 18 to 21, 1967)

RAPPORT DU DIRECTEUR DES BIRPI SUR
CERTAINES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONCERNANT L'EXERCICE 1966

Contenu :

	Paragraphes
Introduction	1 à 6
Répartition des dépenses de l'exercice 1966 entre les Unions	7 à 10
Déficit de l'Union de La Haye	11 à 16
Somme passée par profits et pertes	17
Avis du Comité	18

INTRODUCTION

1. La gestion et les résultats financiers de l'exercice 1966 font l'objet du Rapport de gestion des BIRPI pour l'année 1966. Le Rapport de gestion a été déjà communiqué aux Etats membres et doit être considéré comme faisant partie intégrante du présent rapport.

2. Le présent document contient le même genre d'informations que le document qui lui correspondait pour l'exercice 1965 (CCIU/IV/4).

3. Le présent document contient trois chapitres.

4. Le premier traite de la répartition des dépenses de l'exercice 1966 entre les six Unions (Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne et Berne).

5. Le deuxième chapitre contient la computation de la répartition du déficit de l'Union de La Haye pour l'année 1966 (20.611 francs suisses) entre les pays membres de cette Union. Il est à noter, toutefois, que ce déficit, et ceux des années 1963, 1964 et 1965 (20.643, 22.442 et 24.471 francs suisses) respectivement, sont couverts par des avances du Gouvernement suisse. En effet, il a été décidé par les Etats membres de l'Union de La Haye de ne solliciter la couverture de déficits, par les Etats membres, qu'au moment où ceux-ci atteindraient le montant de 200.000.-- francs suisses (voir document CCIU/I/8, par. 15(a)).

6. Le troisième chapitre concerne une somme (53 francs suisses) passée par profits et pertes en 1966.

REPARTITION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1966 ENTRE LES UNIONS

7. Toute dépense est, ou bien propre à une Union, ou bien commune à plusieurs Unions. (Voir, toutefois, le Tableau B.15).

8. Le Règlement d'exécution du Règlement financier des BIRPI définit ces deux sortes de dépenses comme suit : "Est considérée comme une dépense propre à une Union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette Union" (art.7a). "Est considérée comme une dépense commune toute dépense faite pour le compte de deux ou plusieurs Unions" (art.7b). En ce qui concerne la part qui incombe à chaque Union dans les dépenses communes le Règlement financier des BIRPI dispose que "cette part devra correspondre à la situation réelle et être équitable; elle sera fonction des avantages auxquels chaque Union peut prétendre au titre des dépenses communes" (art.3.1.).

9. Les principes, ou les pourcentages mêmes, de la répartition des dépenses communes, résultent des "avis" émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions (Unions de Paris et de Berne), le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye, avis qui sont basés sur le Rapport des Experts financiers des Unions de Paris, Berne et Madrid (ci-après désigné "Rapport des Experts", document CCIU/I/6).

10. Suit une récapitulation des dépenses de l'exercice 1966 groupées dans deux groupes principaux : dépenses propres et dépenses communes. Les dépenses communes sont, à leur tour, groupées selon les clés de répartition utilisées. La base de chaque clé de répartition est indiquée. Les dépenses correspondantes à l'année précédente (1965) sont indiquées pour permettre des comparaisons.

A. Dépenses propres
=====

A. 1 Union de Paris

Missions		2.172,10
Voyages de tiers		
Comité d'Experts chargé d'étudier une loi-type pour les pays en voie de développement concernant les marques	89.725,30	
Expert pour l'Index mondial des brevets	<u>1.808,50</u>	91.533,80
Conférences		
Comité d'Experts pour la classifi- cation internationale des dessins et modèles industriels	4.846,65	
Comité d'Experts chargé d'étudier une loi-type pour les pays en voie de développement concernant les marques	10.149,40	
Comité Exécutif	<u>3.143,90</u>	18.139,95
Traducteurs		3.034,40
Impressions (autres que périodiques)		14.719,60
Mobilier		4.887,40
Divers et imprévus		- . -
Virement au Fonds de réserve		<u>33.475,89</u>
	Total en 1966:	167.963,14 (3,47% des dépenses)*
	(Total en 1965:	129.000.--)(3,13% des dépenses)

* Ce calcul de pourcentage a été fait sur la base des dépenses avant la distribution aux Etats membres de l'Union de Madrid et avant le virement aux Fonds de réserve, soit sur un montant de 4.837.979,49 (en 1965 : 4.106.487,55 francs)

A. 2 Union de Madrid

Missions	- . . -
Voyages de tiers (Conférence des Directeurs)	25.255,30
Conférences (Conférence des Directeurs)	11.324,60
Traducteurs	322.--
Impression du périodique "Les Marques Internationales"	384.752,42
Impressions (autres que périodiques)	205.274,04
Mobilier	24.495,60
Matériel	14.860.--
Ports	51.179,35
Divers et imprévus	- . . -
Virement au Fonds de réserve	634.171,27
Distribution aux Etats membres	147.000.--
Total en 1966 :	1.498.634,58 (30,97% des dépenses)
(Total en 1965 :	605.000.--)(14,72% des dépenses)

A. 3 Union de La Haye

Personnel	43.368,55
Conférences	- . -
Traducteurs	501.--
Impression du périodique "Les Dessins et Modèles internationaux"	12.770,80
Impressions (autres que périodiques)	2.922,50
Mobilier	- . -
Matériel	1.480.--
Ports	392,45
Divers et imprévus	<u>888,05</u>
Total en 1966 :	62.323,35 (1,28% des dépenses)
(Total en 1965 :	62.000.--) (1,50% des dépenses)

A. 4 Union de Nice

Missions	753,40
Conférences	- . -
Traducteurs	437,50
Impressions (autres que périodiques)	23.395,50
Matériel	- . -
Virement au Fonds de réserve	<u>76,52</u>

Total en 1966: 24.662,92 (0,50% des dépenses)
(Total en 1965: 35.000.--)(0,86% des dépenses)

A. 5 Union de Lisbonne

Conférences	1.429.--	
Impressions (autres que périodiques)	<u>527.--</u>	
Total en 1966:	1.956.--	(0,04% des dépenses)
(Total en 1965:	- . -)	

(L'Arrangement de Lisbonne est entré en vigueur le 25 septembre 1966. Les prestations fournies par les fonctionnaires des BIRPI, du 25 septembre au 31 décembre 1966, n'ayant pas atteint le minimum de 1%, aucune dépense commune n'a été mise à la charge de l'Union de Lisbonne).

A. 6 Union de Berne

Personnel	210.080,40
Missions	30.257,30
Voyages de tiers	
Session hispano-américaine Droit d'auteur	11.878,95
Conférences	
Session hispano-américaine Droit d'auteur	600.--
Collaborateurs	4.681,30
Traducteurs	11.023,40
Impression des périodiques	45.833,56
Impressions (autres que périodiques)	59.262,58
Mobilier	- . -
Matériel	- . -
Ports	2.561,45
Divers et imprévus	21.312,93 ⁽ⁱ⁾
Virement au Fonds de réserve	3.781,92
Total en 1966 :	401.273,79 (8,29% des dépenses)
(Total en 1965 :	420.000.--)(10,21% des dépenses)

(i) Dans ce montant est comprise la somme de l'ajustement des contributions de la Bulgarie pour les années 1948 à 1965.

B. Dépenses Communes
=====

B. 1 Pourcentages "Direction"

	1966	(1965)
Paris	29%	(29%)
Madrid	55%	(55%)
La Haye	3%	(3%)
Nice	2%	(2%)
Berne	11%	(11%)

Base : L'avis émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions; le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion de l'Union de La Haye (voir document CCIU/I/21, par. 20a).

Application, en totalité, à 647.858,15 francs (13,39% des dépenses)
(en 1965 : 595.000.--- francs) (14,48% des dépenses) :

- a) Personnel : (traitements du Directeur, des deux Vice-Directeurs, de deux secrétaires, d'une assistante, de la bibliothécaire et de ses deux assistantes, ainsi qu'une partie des traitements de trois fonctionnaires qui partageaient leur temps entre des tâches de la Direction et de la Division de la Propriété Industrielle) : 587.871,60
- b) Missions : 55.189,85
- c) Mobilier : 4.165,30
- d) Traductions : 631,40

B. 2 Pourcentages "Chancellerie"

	1966	(1965)
Paris	15%	(9%)
Madrid	69%	(67%)
La Haye	6%	(4%)
Nice	1%	(1%)
Berne	9%	(19%)

Base : Rapport des Experts (par. 16c) et l'Article 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier : les pourcentages ont été calculés sur la base des statistiques de 1966.

Application, en totalité, à 473.160,41 francs (9,78% des dépenses)
(en 1965 : 405.000.--- francs) (9,86% des dépenses) :

- a) Personnel : 303.844,10
- b) Missions : 3.265,30
- c) Impressions (autres que périodiques) : 2.611,05
- d) Mobilier : 9.764,40
- e) Matériel : 49.846,20
- f) Ports, autres que les ports des périodiques (voir Rapport des Experts, par. 31) : 103.829,36.

B. 3 Pourcentages "Services financiers"

	1966	(1965)
Paris	3%	(4%)
Madrid	82%	(75%)
La Haye	13%	(19%)
Nice	1%	(1%)
Berne	1%	(1%)

Base : Rapport des Experts (par. 16b) et l'Article 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier : les pourcentages ont été calculés sur la base des statistiques de 1966.

Application, en totalité, à 233.108,15 francs (4,82% des dépenses)
(en 1965 : 182.000.--- francs) (4,43% des dépenses) :

a) Personnel : 221.647,45

b) Impressions (autres que périodiques) : 2.272.---

c) Mobilier : 7.578,50

d) Matériel : 1.100.---

e) Divers et imprévus : 510,20

B. 4 Pourcentages "Service des Publications"

	1966	(1965)
Paris	37%	(37%)
Madrid	22%	(22%)
La Haye	2%	(2%)
Nice	1%	(1%)
Berne	38%	(38%)

Base : Rapport des Experts (par. 16d).

Application, en totalité, à 181.090,40 francs (3,74% des dépenses)
(en 1965 : 137.000.--- francs) (3,34% des dépenses) :

- a) Personnel : 174.261,35
- b) Missions : 770,60
- c) Impressions (autres que périodiques) : 3.035,35
- d) Mobilier : 3.023,10

B. 5 Pourcentages "Division des services administratifs
généraux et des services d'enregistrement"

	1966	(1965)
Paris	3%	(2%)
Madrid	82%	(82%)
La Haye	11%	(11%)
Nice	2%	(1%)
Berne	2%	(4%)

Base : Le Chef de cette division supervisait les services d'enregistrement et la Chancellerie. En proportion avec le temps qu'il consacrait à chacun de ces services, on applique une clé composée : 70% "Marques", 10% "Union de La Haye" et 20% "Chancellerie".

Application, en totalité, à 77.839,55 francs (1,60% des dépenses)
(en 1965 : 74.000.--- francs) (1,80% des dépenses) :

Personnel : 77.839,55

B. 6 Pourcentages "Division des finances et du personnel"

	1966	(1965)
Paris	12%	(12%)
Madrid	70%	(68%)
La Haye	10%	(12%)
Nice	1%	(1%)
Berne	7%	(7%)

Base : Le travail consacré par le Chef de cette Division et son assistant à leurs différentes tâches (1/2 "Totalité du personnel" (pourcentage de 1965, car celui de 1966 est un résultat où ils figurent comme élément) et 1/2 "Services financiers").

Application, en totalité, à 96.004,65 francs (1,98% des dépenses)
(en 1965 : 90.000.--- francs) (2,19% des dépenses):

Personnel : 96.004,65

B. 7 Pourcentages "Services généraux"

	1966	(1965)
Paris	22%	(21%)
Madrid	59%	(57%)
La Haye	5%	(6%)
Nice	1%	(2%)
Berne	13%	(14%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 17).

Application, en totalité, à 119.830,60 francs (2,47% des dépenses)
(en 1965 : 32.000. francs) (0,77% des dépenses) :

- a) Voyages de tiers ayant trait à la préparation de la Convention administrative (Rapport des Experts, par. 22) : 4.471,35
- b) Conférences ayant trait à l'administration générale des BIRPI (quatrième session du Comité de coordination interunions (3.493,95) (Rapport des Experts, par. 22) et Comité d'Experts "Convention administrative" (21.109,85) (Rapport des Experts, par. 22)) : 24.603,80
- c) Traducteurs (traduction de documents concernant la Convention administrative (Rapport des Experts, par. 22)) : 4.062,50
- d) Impression de documents concernant la Convention administrative (Rapport des Experts, par. 22) : 85.926,95
- e) Divers - dépenses relatives à une réception offerte au personnel à l'occasion de la retraite d'un Conseiller : 766.

B. 8 Pourcentages "Surfaces"

	1966	(1965)
Paris	18%	(16%)
Madrid	61%	(61%)
La Haye	8%	(12%)
Nice	1%	(1%)
Berne	12%	(10%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 28).

Application, en totalité, à 141.472,40 francs (2.92% des dépenses)(en 1965 : 141.000.-- francs)(3.43% des dépenses)

- a) Droit de superficie payé à la République et Canton de Genève pour le terrain sur lequel est situé le Bâtiment (Rapport des Experts, par. 29) : 4.000.--
- b) Chauffage et éclairage du Bâtiment : 19.914,25
- c) Nettoyage du Bâtiment : 22.480,60
- d) Assurances (incendie, etc.) du Bâtiment : 6.755,10
- e) Travaux d'entretien du Bâtiment : 88.322,45.

B. 9 Pourcentages "Totalité du Personnel"

	1966	(1965)
Paris	20%	(21%)
Madrid	58%	(59%)
La Haye	5%	(6%)
Nice	2%	(1%)
Berne	15%	(13%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 30, 32 et 34). Les pourcentages correspondent à la proportion existant entre les dépenses de personnel des différentes Unions (voir Rapport de gestion, Dépenses, rubrique No 10-19).

Application, en totalité, à 214.425,45 francs (4.43% des dépenses)(en 1965 : 180.000.-- francs)(4.38% des dépenses)

a) Complément de pension et autres prestations sociales :
118.900.--

b) Voyages de tiers : 2.606,75

c) Impressions (autres que périodiques) : 11.171,30

d) Mobilier : 10.524,60

e) Matériel : 16.008,20

f) Téléphones : 38.335,40

g) Bibliothèque : 14.011,10

h) Divers et imprévus : 2.868,10

Note : Les mêmes pourcentages sont appliqués aux recettes provenant de la location de la maison de vacances (Chalet Erika, Zermatt) et de la vente de rafraîchissements au personnel (5.207,50 francs).

B. 10 Pourcentages "Division de la Propriété industrielle"

	1966	(1965)
Paris	80%	(88%)
Madrid	16%	(10%)
La Haye	2%	(1%)
Nice	2%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base : La base est la même que pour 1965 (voir CCIU/IV/4, Tableau B.10) sauf que le pourcentage de l'Union de Madrid a été augmenté de 6% ensuite du travail occasionné par l'entrée en vigueur de l'Acte de Nice et que les pourcentages des Unions de La Haye et de Nice ont été augmentés de 1%, selon le travail effectué pour ces Unions par le personnel de la Division de la propriété industrielle. De ce fait, le pourcentage de l'Union de Paris a été diminué en 1966 par rapport à 1965 (8%).

Application, en totalité, à 259.621,40 francs (5.36% des dépenses)(en 1965 : 216.000.-- francs)(5.25% des dépenses) :

Personnel (traitement de quatre membres de la Division de la Propriété industrielle durant toute l'année 1966, d'un fonctionnaire durant 4 mois et d'un fonctionnaire durant 2 mois ainsi qu'une partie des traitements de trois fonctionnaires qui partageaient leur temps entre des tâches de la Division de la Propriété industrielle et la Direction) : 259.621,40.

B. 11 Pourcentages "Unions industrielles
(Missions et Conférences)"

	1966	(1965)
Paris	80%	(85%)
Madrid	16%	(10%)
La Haye	2%	(3%)
Nice	2%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 19 à 21). Le pourcentage de l'Union de Paris a été diminué de 5%. Six pour cent ont été ajoutés au pourcentage de l'Union de Madrid, tandis que le pourcentage de l'Union de La Haye a été diminué de un pour cent. Cette augmentation du pourcentage de l'Union de Madrid correspond à l'augmentation du travail, en 1966, pour cette Union.

Application, en totalité, à 88.264,85 francs (1.82% des dépenses)(en 1965 : 227.000.--- francs)(5.52% des dépenses):

- a) Missions effectuées dans l'intérêt des Unions industrielles (en particulier : préparation et session du Symposium Est-Ouest de Propriété industrielle à Budapest; divers Congrès et Comités : CCI-Conseil de l'Europe - oléicole, etc., ainsi que le Symposium Est-Ouest, à Munich) : 20.330,20.
- b) Voyages de tiers : (le Symposium Est-Ouest de Propriété industrielle, à Budapest (4.258.---) et les stagiaires en propriété industrielle (38.503.---)(1965 : 46.626,40)): 42.761.----
- c) Conférences : (le Symposium Est-Ouest de Propriété industrielle, à Budapest) : 25.173,65.

B. 12 Pourcentages "Unions industrielles (Impressions)"

	1966	(1965)
Paris	84%	(75%)
Madrid	13%	(18%)
La Haye	3%	(5%)
Nice	0%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base : Rapport des Experts, paragraphe 23, et le contenu des publications d'après le paragraphe 24 dudit Rapport.

Application, en totalité, à 95.400,82 francs (1.97% des dépenses)(en 1965 : 108.000.--- francs)(2.62% des dépenses) :

- a) Collaborateurs (principalement dans les revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property") : 4.452,65.
- b) Traducteurs : 13.046,35.
- c) Impressions (périodiques) : 55.184,02.
- d) Impressions (autres que périodiques) : 16.847,90.
- e) Ports des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" : 5.869,90.

Note : Les mêmes pourcentages sont appliqués aux recettes provenant de la vente des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" (94.766,68 francs) et le fermage de publicité des mêmes revues (20.516,25 francs). Chaque autre recette a été directement créditée à l'Union intéressée, à l'exception d'un montant de 43.603,35 francs réservé pour l'aménagement de la Salle des Conférences du Bâtiment des BIRPI (voir le chapitre B. 15 ci-après).

B. 13 Pourcentages "Service des Marques"

	1966	(1965)
Paris	0%	(0%)
Madrid	98%	(98%)
La Haye	0%	(0%)
Nice	2%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base : La base est la même que pour 1965 (voir CCIU/IV/4, Tableau B. 13).

Application, en totalité, 564.779,75 francs (11.67% des dépenses)(en 1965 : 497.000.--- francs)(12.10% des dépenses)

Personnel : 564.779,75.

B. 14 Certaines impressions (autres que périodiques)

Il s'agit des publications suivantes :

Informations générales concernant les BIRPI
(russe)(Paris 43%, Madrid 17%, La Haye 9%,
Nice 9%, Berne 22%) 3.059,50

Rapport de gestion 1965 (Paris 32%,
Madrid 23%, La Haye 10%, Nice 13%,
Berne 22%) 6.005.---

Total en 1966 : 9.064,50 (0.18% des
dépenses)

(Total en 1965 : 17.000.--- (0.41% des
dépenses))

Les pourcentages ci-dessus correspondent au nombre de
pages intéressant chaque Union dans ces publications.

B. 15 Aménagement de la Salle des Conférences

Ce compte a été créé en 1963 lors de l'apurement des comptes et il avait été entièrement utilisé au 31 décembre 1965. Le solde des travaux d'aménagement, en 1966, a été mis à la charge du budget des BIRPI par 86.710,75 francs (dépenses : 130.314,10 moins les recettes provenant de la location du 4ème étage du Bâtiment : 43.603,35 francs). Cette somme de 86.710,75 francs a été répartie conformément aux dispositions contenues dans le document CCIU/I/14, add. 1, par. 5(ii), et approuvées par le Comité de coordination en 1965 (CCIU/III/4 et 11), c'est-à-dire dans la même proportion que celle selon laquelle les Unions ont contribué au règlement du coût initial de la construction du Bâtiment. Le coût total de l'aménagement de la Salle des Conférences a été de 463.915,30 francs. Les prévisions, selon le document CCIU/III/4, ch. 12, étaient de 468.000.--- francs.

B. 16 Amortissement du coût de construction
du Bâtiment des BIRPI

Selon le plan d'amortissement, 5% du capital (ainsi que des intérêts sur ce capital) doivent être payés chaque année par les Unions qui n'ont pas encore remboursé les avances accordées par la Caisse de retraite. La part de chaque Union et le plan d'amortissement ont été approuvés par le Comité de coordination interunions (voir en particulier le document CCIU/I/8). Les paiements suivants ont été effectués :

	1966	(1965)
Union de Paris	27.665.---	(28.367,85)
Union de La Haye	17.142,50	(17.577,20)
Union de Berne	14.742,50	(15.116,30)
	<hr/>	<hr/>
Total :	59.550.---	(61.061,35)

Le total correspond à 1.23% des dépenses en 1966 (1.48% en 1965).

DEFICIT DE L'UNION DE LA HAYE

11. Le déficit de l'Union de La Haye était de 20.611,44 francs en 1966. En conformité des décisions de la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye de l'année 1963 (voir document DM/26/5, par. 21, et document CCIU/I/8, par.15(a)), ce déficit est provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, accordée par le Gouvernement suisse. Si les bénéfices des exercices futurs de l'Union de La Haye ne permettent pas de rembourser cette avance, les déficits seront répartis entre les Etats membres de l'Union de La Haye "proportionnellement au nombre des dépôts provenant de chacun de ces Etats; toutefois, les dépôts des ressortissants des Etats qui ne sont pas parties à l'Acte additionnel de Monaco (qui a quadruplé certaines taxes d'enregistrement et quintuplé d'autres) seront multipliés par quatre ou cinq selon le cas, avant l'établissement de la distribution proportionnelle" (document CCIU/I/8, par.15(a)).

12. Les Tableaux A1, A2 et A3 indiquent la répartition de la partie du déficit qui provient du fait que certains pays n'ont pas encore adhéré à l'Acte additionnel de Monaco avant le début de l'exercice financier de 1966. Le résultat de ces Tableaux est le suivant :

Espagne	4.130.--
Liechtenstein	930.--
Maroc	200.--
Tunisie	120.--

Ces sommes représentent 5.380.-- francs (26.1% du déficit total de 20.611,44 francs).

13. Le Tableau B indique la répartition du solde (15.231,44 francs) du déficit entre tous les Etats membres de l'Union de La Haye, proportionnellement aux dépôts et prorogations enregistrés.

14. En additionnant les résultats des Tableaux A3 et B, les Etats membres de l'Arrangement seraient débiteurs des sommes suivantes, pour l'exercice 1966 :

<u>Pays</u>	<u>A3</u>	<u>B</u>	<u>Total</u>
Allemagne	..--	3.499,75	3.499,75
Belgique	..--	959,61	959,61
Espagne	4.130.--	385,72	4.515,72
France	..--	4.656,93	4.656,93
Indonésie	..--	..--	..--
Liechtenstein	930.--	169,34	1.099,34
Maroc	200.--	4,70	204,70
Monaco	..--	37,63	37,63
Pays-Bas	..--	399,84	399,84
RAU	..--	..--	..--
Saint-Siège	..--	..--	..--
Suisse	..--	5.103,81	5.103,81
Tunisie	120.--	14,11	134,11
Viet-Nam	..--	..--	..--
	5.380.--	15.231,44	20.611,44

15. Les déficits des années 1963, 1964 et 1965 s'élevaient à 20.643,55 francs, 22.441,77 francs et 24.471,23 francs respectivement. La répartition résulte des documents CCIU/II/5, page 4, pour 1963, CCIU/III/3, page 24, pour 1964 et CCIU/IV/4, page 25, pour 1965. Les déficits de ces quatre années donnent les résultats suivants :

<u>Pays</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>Total</u>
Allemagne	486,71	2.278,97	4.795,78	3.499,75	11.061,21
Belgique	7.369,48	6.547,93	1.386,91	959,61	16.263,93
Espagne	6.705,82	4.731,56	2.739,87	4.515,72	18.692,97
France	469,53	2.708,24	6.335,99	4.656,93	14.170,69
Indonésie	--	--	--	--	--
Liechtenstein	1.995,77	2.098,74	1.247,89	1.099,34	6.441,74
Maroc	1.045,75	140,55	234,60	204,70	1.625,60
Monaco	297,15	31,41	102,19	37,63	468,38
Pays-Bas	1.306,52	272,22	934,34	399,84	2.912,92
RAU	81,43	--	--	--	81,43
Saint-Siège	--	--	--	--	--
Suisse	885,39	3.608,66	6.693,66	5.103,81	16.291,52
Tunisie	--	23,49	--	134,11	157,60
Viet-Nam	--	--	--	--	--
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	20.643,55	22.441,77	24.471,23	20.611,44	88.167,99

16. Il résulte, de ce qui précède, que les Etats qui ne l'ont pas encore fait, auraient un intérêt financier à ratifier, le plus rapidement possible, l'Acte additionnel de Monaco.

TABLEAUX A

REPARTITION DE LA PARTIE DU DEFICIT CAUSE PAR LE FAIT
DE LA NON-ADHESION DE CERTAINS ETATS MEMBRES
A L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

TABLEAU A 1

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts
provenant des pays n'ayant pas encore ratifié
l'Acte additionnel de Monaco

	Dépôts 1966				Totaux	
	dépôts simples	taxes addit. non payées	dépôts multiples	taxes addit. non payées	dépôts	taxes non payées
Espagne	33	660.---	23	1.150.---	56	1.810.---
Indonésie	-	---	-	---	-	---
Liechtenstein (avant le 9.VII.1966)	7	140.---	15	750.---	22	890.---
Maroc	-	---	-	---	-	---
Rép. arabe unie	-	---	-	---	-	---
Saint-Siège	-	---	-	---	-	---
Tunisie	1	20.---	2	100.---	3	120.---
Viet-Nam	-	---	-	---	-	---
	41	820.---	40	2.000.---	81	2.820.---

TABLEAU A 2

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts prorogés provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco

Dépôts prorogés 1966					
dépôts simples	taxes addit non payées	dépôts multiples	taxes addit. non payées	Totaux dépôts taxes non payées	
Espagne	18	720.--	8	1.600.--	26 2.320.--
Indonésie	-	--	-	--	- --
Liechtenstein (avant le 9. VII.1966)	1	40.--	-	--	1 40.--
Maroc	-	--	1	200.--	1 200.--
République Arabe Unie	-	--	-	--	- --
Saint-Siège	-	--	-	--	- --
Tunisie	-	--	-	--	- --
Viet-Nam	-	--	-	--	- --
	19	760.--	9	1.800.--	28 2.560.--

TABLEAU A 3

Total des Tableaux A 1 et A 2

Récapitulation

<u>Pays</u>	<u>Tableaux</u>		<u>TOTAL</u>
	<u>A 1</u>	<u>A 2</u>	
Espagne	1.810.--	2.320.--	4.130.--
Indonésie	--	--	--
Liechtenstein (avant le 9.VII.1966)	890.--	40.--	930.--
Maroc	--	200.--	200.--
République arabe unie	--	--	--
Saint-Siège	--	--	--
Tunisie	120.--	--	120.--
Viet-Nam	--	--	--
	<hr/> 2.820.--	<hr/> 2.560.--	<hr/> 5.380.-- <hr/> <hr/>

TABLEAU B

REPARTITION DU SOLDE DU DEFICIT AU PRORATA
DES DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES
ETATS MEMBRES DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

I. Déficit de 1966	20.611,44 francs
Déficit imputable selon Tableau A3	5.380.-- francs
Solde du déficit à répartir	15.231,44 francs

II. Etant donné que le nombre des dépôts et prorogations était de 3.238, le déficit imputable à chaque enregistrement est de 4,70397 francs (15.231,44 : 3.238).

III. En multipliant le nombre des enregistrements par le coefficient de 4,70397, les résultats sont les suivants :

<u>Etats</u>	<u>Nombres d'enregistrements</u>	<u>Francs suisses</u>
Allemagne	744	3.499,75
Belgique	204	959,61
Espagne	82	385,72
France	990	4.656,93
Indonésie	-	--
Liechtenstein	36	169,34
Maroc	1	4,70
Monaco	8	37,63
Pays-Bas	85	399,84
République arabe unie	-	--
Saint-Siège	-	--
Suisse	1.085	5.103,81
Tunisie	3	14,11
Viet-Nam	-	--
Total :	3.238	15.231,44

SOMME PASSEE PAR PROFITS ET PERTES

17. Après enquête, le Directeur des BIRPI a autorisé à passer par profits et pertes le montant de 52,75 francs, correspondant à une facture impayée pour la vente d'une publication des BIRPI, étant donné que plusieurs rappels de paiement étaient restés sans réponse et que l'exiguïté de la somme en question n'aurait pas justifié des poursuites judiciaires.

AVIS DU COMITE

18. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet du présent rapport.